



« Vision Z » : plan d'action pour une jeunesse non violente

1. Introduction

Au cours de ces dernières années, le PDC a abordé intensément le phénomène de la violence – et pas uniquement la violence juvénile – au niveau de la Confédération, des cantons et des communes. En août 2003, il a déjà publié un guide intitulé « Stop à la violence des jeunes » qui renferme des propositions concrètes et utiles destinées aux parents, aux enseignants et aux jeunes.

Depuis le début de la législature, le PDC a présenté diverses propositions de solutions :

- des cours sur le droit fondamental et les droits de l'Homme,
- 3000 policiers supplémentaires,
- la création d'une centrale de coordination pour les questions relatives à la jeunesse,
- une politique des quatre piliers contre la violence juvénile,
- une loi fédérale visant à protéger les enfants et les jeunes tout en encourageant les actions en leur faveur.

Le renforcement des effectifs des corps de police constitue notamment une mesure importante pour lutter contre la violence et la criminalité. Seul un taux élevé de cas élucidés permet de réduire le taux de la criminalité. Seul celui qui sait qu'il devra répondre de ses délits y renonce. A force de vouloir économiser rigoureusement dans le domaine de la police et de la justice, on en a affaibli l'efficacité.

Le PDC suit ce dossier de près et il attend toujours des réponses positives à ses interventions. Sur mandat du PDC, le Bureau du Conseil national a tout de même décidé d'organiser durant la session d'hiver 2007 un débat consacré aux interventions relatives à la lutte contre la violence des jeunes.

Le PS et l'UDC se montent la tête mutuellement : depuis peu tous deux veulent emprisonner des jeunes de 14 ans. Tous deux ont une fausse approche du problème. La coresponsabilité familiale est contraire à la Constitution. Le fait de durcir les dispositions en cas de délit n'a pas d'effet dissuasif. C'est la proportion des cas élucidés qui – comme mentionné ci-dessus – est déterminante.

Pendant quatre ans, le Ministre de la justice, Christoph Blocher, n'a pas abordé la question de la radicalisation de certains groupes de jeunes ni celle de la violence juvénile et il n'a pas vraiment lutté contre ce phénomène. Mais, lorsque quelques destins d'enfants et de jeunes ont secoué l'opinion publique et qu'il s'est avéré que les protagonistes étaient souvent d'origine étrangère, il a pris ce thème à son compte et a voulu donner l'impression – un coup d'œil sur le site Internet du DFJP suffit – que ces questions étaient absolument prioritaires pour lui. Il avait quatre ans à disposition pour ne pas seulement mettre en exergue le problème mais aussi contribuer activement à la recherche de solutions. Il découvre ce thème à la veille des élections. Il a fait de la violence des jeunes un problème d'étrangers. Le Ministre de la justice retrouve ainsi son rôle de politicien partisan et ressasse simplement une vieille rengaine. Le fait est qu'il ne s'est pas vraiment occupé de ce problème pendant quatre ans.

Les mesures supplémentaires d'intégration présentées récemment par le Conseiller fédéral Blocher sont pour le moins modestes par rapport aux exigences formulées qui sont dures et restrictives. Néanmoins, le Département a pu obtenir deux millions de francs supplémentaires pour l'intégration (jusqu'à présent 14 millions

par an). Et ceci alors même que le parti du Ministre veut depuis des années couper voire même biffer totalement le budget affecté à l'intégration.

1. Résumé

Le PDC demande que les mesures suivantes soient prises pour lutter contre la violence juvénile :

- Le Conseil fédéral organise une « conférence nationale » sur le thème de la violence des jeunes. Tous les acteurs importants comme les cantons et les villes seront invités à y participer afin de coordonner les efforts entrepris et d'améliorer constamment les mesures mises en œuvre.
- Une formation des parents et des cours d'éducation doivent être soutenus par l'Etat et suivis par tous les futurs parents (par exemple : programme Triple P [Positive Parenting Programm] et campagne « L'éducation donne la force »).
- L'accompagnement de la petite enfance proposé par les centres pour les mères et les pères doit être développé afin que tous les parents ayant des enfants en âge préscolaire bénéficient de conseils et de soutien.
- L'accompagnement des familles doit être développé de manière ciblée au niveau des communes.
- La garde extrafamiliale des enfants afin de favoriser une intégration précoce dans la société et de leur apprendre des compétences sociales doit être développée.
- La collaboration entre l'école et les parents doit être renforcée en rendant les entretiens avec les parents obligatoires pour tous.
- L'intégration des mères et des pères d'enfants d'origine étrangère doit être encouragée par la mise en place de cours de langue obligatoires.
- Il y a lieu de promouvoir des offres à bas seuil - telles que les « Tables de femmes » - qui proposent aux femmes migrantes des informations intéressantes sur la vie quotidienne, l'éducation, la répartition des rôles et la santé.
- Le Bureau de l'égalité et l'Office fédéral des migrations doivent obtenir des moyens supplémentaires et renforcer leurs efforts en matière d'intégration des femmes étrangères.
- Les 14 millions de francs que la Confédération affecte à l'intégration doivent être doublés d'ici 2011.
- Tous les enfants en âge préscolaire doivent avoir la possibilité d'apprendre la langue locale et d'acquérir les premiers éléments d'une compétence sociale.
- Les directions d'écoles prêtent attention à ce que tous les enfants, quels que soient leur sexe et leur origine sociale ou ethnique, soient stimulés de la même manière.
- Les directions d'écoles sont invitées à publier un règlement permettant de créer un climat serein favorisant l'apprentissage. Des sujets tels que l'absentéisme ou l'école buissonnière, le téléphone mobile, les articles de marque, la violence doivent être abordés dans ce règlement.

- Le concept dit « Ensemble » (cours de soutien donnés par des étudiants à des élèves étrangers parfois issus de l'immigration ; projets « Beraber » en place à UNI Bâle et Zurich) doit être mis en place dans toute la Suisse et cofinancé par la Confédération. L'Etat doit aussi soutenir des projets similaires dans le domaine des hautes écoles spécialisées.
- Un cours sur les valeurs et l'éthique doit être introduit dans les écoles.
- Les enfants de familles à faible revenu doivent aussi pouvoir avoir accès à des activités judicieuses durant leurs loisirs.
- La contribution actuelle à Jeunesse + Sports doit être progressivement augmentée au cours de ces prochaines années pour passer d'env. 55 à 75 millions de francs.
- Il convient de promouvoir aussi les sports de combat durant les heures de gymnastique.
- La Confédération doit partiellement prendre en charge les coûts de formation des apprenti-e-s et des classes préparatoires pour les professions peu qualifiées.
- La Confédération prend toutes les mesures nécessaires afin que les jeunes issus de l'immigration et dont les parents n'ont que peu de qualifications professionnelles soient plus nombreux à accéder à une formation supérieure.
- La Confédération et les cantons sensibilisent les entreprises qui proposent des emplois et des places d'apprentissage afin qu'elles offrent une chance correcte à toutes les personnes qui postulent et qu'elles ne fassent pas de discrimination selon l'origine des candidat-e-s.
- La Confédération doit créer un « Awards de la jeunesse » qui sera décerné à une jeune personnalité qui s'est distinguée par son action en faveur de la prévention de la violence et de l'intégration.
- Le Conseil fédéral doit proposer une modification de la loi afin d'introduire une taxe incitative pour protéger la jeunesse qui sera perçue sur les films violents et pornographies ainsi que sur les jeux vidéo violents. Le produit de cette taxe doit être versé dans un fonds d'aide à la jeunesse et permettre de financer les mesures préconisées par « Vision Z ».
- Le Conseil fédéral s'engage afin qu'un « guide cinéma » destiné aux parents et conçu spécialement pour la Suisse soit créé et qu'il soit mis en ligne sur Internet.
- La Confédération encourage la création de réseaux de parents.
- L'éducation aux médias doit être intégrée au programme scolaire dès l'école primaire.
- Les dangers de l'alcool doivent être expliqués plus clairement aux jeunes. Dans ce domaine, la prévention joue un rôle essentiel. Les efforts des grands distributeurs doivent encore être intensifiés en ce sens.
- Les jeunes et les adultes ne doivent pas être incarcérés dans le même établissement. Les cantons doivent intensifier leurs efforts pour atteindre cet objectif.

2. La situation force à agir

Des jeunes battent d'autres jeunes à tel point qu'ils doivent être hospitalisés, ils rackettent, ils violent, ils filment des scènes pornographiques avec leurs téléphones portables. Si l'on se base sur les statistiques des tribunaux, le nombre de délits tombant sous la notion de violence juvénile a doublé entre 1999 et 2005. Depuis le début des années nonante, le nombre de délits commis par des jeunes a considérablement augmenté dans notre pays. De plus en plus souvent, des citoyennes et citoyens qui ne sont pas forcément en contact avec des jeunes violents sont aussi victimes de cette violence juvénile. Ce thème – comme les cavales des jeunes au début des années 80 – fait régulièrement la une de tous les médias. Les raisons de la violence sont nombreuses : mauvaises chances initiales et de ce fait un moins bon potentiel de développement, possibilités d'épanouissement restreintes dans une société urbaine et pauvre en enfants, promotion et intégration insuffisantes, jeunes livrés à eux-mêmes, manque de modèles d'identification (masculins) mais aussi une propension à dénoncer plus élevée d'une société vieillissante et désorientée et par conséquent une plus grande intolérance de la génération qui vient.

La connaissance de ces difficultés représente un défi pour toute société qui ne veut pas uniquement mener une lutte superficielle et ponctuelle contre les symptômes mais qui veut s'attaquer aux causes et par là résoudre le problème.

Nombreux sont les parents et les jeunes qui considèrent cette violence juvénile comme un facteur d'insécurité. La politique doit prendre au sérieux cette question et poser des jalons en conséquence.

Mais n'oublions pas malgré tout qu'en Suisse la très forte majorité des jeunes fait montre d'une grande compassion et est prête à assumer des responsabilités. Dès 15 ans, les jeunes sont déjà prêts à fournir des efforts et cette volonté s'accroît encore chez les jeunes adultes. Par ailleurs, les difficultés ne sont pas les mêmes dans l'ensemble de la Suisse : alors que certains cantons n'ont guère de problèmes, d'autres enregistrent un taux élevé de criminalité chez les jeunes.

3. Objectif et stratégie

En tant que parti de la famille, le PDC est prédestiné à se pencher sur ce problème et à explorer des pistes de solutions. Son Groupe parlementaire demandera donc au Conseil fédéral, durant la session d'automne, de mettre en place un processus participatif pour répondre au problème de la violence des jeunes. Un procédé analogue avait été mis en oeuvre en son temps pour traiter la question des chauffards.

Tous les acteurs doivent participer à ce processus. L'objectif prioritaire doit être une diminution significative mais néanmoins réaliste du nombre de délits commis par les jeunes. D'ici 5 ans, leur nombre doit être réduit pour atteindre celui de 1990 – c'est notre « vision Z ». Parallèlement, la proportion d'élèves issus de l'immigration qui suivent le gymnase ou un apprentissage professionnel doit augmenter. A la fin, le processus doit déboucher sur des mesures concrètes qui seront appliquées au fur et à mesure par la Confédération, les cantons et les communes. Le principe des quatre piliers du PDC sert de base à la discussion.

La coordination et la lutte effective :

- Le Conseil fédéral organise une « conférence nationale » sur le thème de la violence des jeunes. Tous les acteurs importants comme les cantons et les villes seront invités à y participer afin de coordonner les efforts entrepris et d'améliorer constamment les mesures mises en œuvre.

4. Nouvelles mesures

Au cours de ces dernières années, le PDC a présenté – comme déjà mentionné ci-dessus – une multitude de propositions concrètes et des pistes pour trouver des solutions. Il présente des propositions supplémentaires qui contribueront à faire progresser le débat sur la violence des jeunes. Les nouvelles propositions comme les anciennes doivent être concrétisées dans le cadre de la mise en place de la « Vison Z » et elles doivent être adaptées à tous les niveaux (Confédération, cantons, communes).

Familles

Quelques remarques en préambule :

A La violence

1. La violence des jeunes a toujours été présente dans toutes les sociétés – ce qui est nouveau c'est la « qualité » de cette violence.
2. La violence existe dans toutes les couches sociales et dans toutes les sociétés.
3. Les Suisses comme les étrangers peuvent commettre des actes violents ou en être victimes.
4. Les victimes de la violence juvénile ne sont pas seulement des jeunes ; ce sont de plus en plus souvent de simples citoyennes et citoyens.
5. La violence appelle la violence – la violence parentale incite les enfants et les jeunes à se montrer violents à leur tour.
6. Les coupables et les victimes sont des enfants et des adultes des deux sexes.

B Les familles

7. Les familles sont confrontées à une multiplication des tâches.
8. Le bien-être de la famille dépend du revenu dont elle dispose.
9. L'espace dans lequel les familles vivent et s'épanouissent est très différent : les familles à faible revenu vivent dans un espace restreint et participent moins à la vie sociale.
10. L'accès à la formation dépend largement de l'origine des personnes et du niveau de leur revenu.

Derrière chaque acte de violence se cache une histoire – souvent des histoires et des destins familiaux. C'est pourquoi il est important de renforcer, de soutenir et

d'intégrer les familles afin qu'elles puissent remplir leurs tâches d'éducation et d'encadrement, au besoin avec une aide extérieure.

Aujourd'hui, de nombreux enfants se trouvent dans une situation familiale difficile – un tiers de tous les enfants sont touchés par la pauvreté de leurs parents. La pauvreté est transmissible. Une telle situation a des répercussions sur la psychologie du développement des enfants concernés mais elle a aussi des conséquences sociales à long terme. Dès la petite enfance, nombre de ces enfants sont souvent désavantagés par rapport à leurs petits camarades. La faiblesse du revenu des parents peut entraîner un isolement des enfants et entraver leurs chances d'épanouissement, de formation et leurs chances professionnelles. Les enfants de langue étrangère dont les parents exercent une profession non qualifiée et/ou mal rémunérée sont doublement touchés. La pauvreté et le manque de reconnaissance de la société empêchent l'intégration et entraînent une marginalisation. Comment les enfants et les jeunes surmontent ces blessures intérieures ? Cette question est rarement analysée et pas souvent abordée.

Si des faiblesses scolaires viennent s'ajouter à une situation familiale précaire, à une marginalisation, à un manque de reconnaissance et d'intégration dans la société alors le désespoir et le manque de perspectives se font largement ressentir. Il n'est pas rare que le potentiel d'agression augmente et celui-ci peut déboucher sur une autodestruction et sur la destruction des autres. Ce phénomène est aussi constaté chez les adultes comme le démontrent les chiffres et les faits relatifs au taux de suicide et au taux de criminalité ou comme le prouve l'augmentation du nombre de personnes soumises au stress qui ont besoin d'un suivi psychiatrique.

Lorsque les multiples tâches fournies s'accroissent encore – comme le montre le rapport « revenu et bien-être » - en raison notamment de problèmes tels que la dépendance, l'absence du père dans son rôle d'éducateur ou des difficultés relationnelles, alors le stress malsain augmente. Celui-ci a des répercussions sur la santé et il n'est pas rare qu'il se traduise par l'utilisation de la violence (des études démontrent qu'à lui seul le stress engendre des coûts de l'ordre de 4,2 milliards de francs = 1.4% du PIB).

De nombreuses familles sont en outre concernées par cette multiplication des tâches parce que la mise en place de conditions-cadres adéquates est aussi bloquée au niveau politique et les familles n'ont pas la liberté de choix souhaitée pour organiser leur vie familiale. La liberté de choix, c'est la création de conditions-cadres qui permettent aux familles d'assumer leurs responsabilités dans les meilleures conditions possibles.

Pour ce faire, les possibilités suivantes doivent leur être offertes :

- Une formation des parents et des cours d'éducation doivent être soutenus par l'Etat et suivis par tous les futurs parents (par exemple : programme Triple P [Positive Parenting Programm] et campagne « L'éducation donne la force »).
- L'accompagnement de la petite enfance proposé par les centres pour les mères et les pères doit être développé afin que tous les parents ayant des enfants en âge préscolaire bénéficient de conseils et de soutien. Actuellement, une telle offre n'existe qu'en Suisse alémanique et elle s'adresse uniquement aux parents de jeunes enfants de moins de deux ans.
- L'accompagnement des familles doit être développé de manière ciblée au niveau des communes.

- La garde extrafamiliale des enfants en vue de favoriser une intégration précoce dans la société et de leur apprendre des compétences sociales doit être développée.
- La collaboration entre l'école et les parents doit être renforcée en rendant les entretiens avec les parents obligatoires pour tous.
- L'intégration des mères et des pères d'enfants d'origine étrangère doit être encouragée par la mise en place de cours de langue obligatoires.
- Il y a lieu de promouvoir des offres à bas seuil - telles que les « tables de femmes » (Femme-Tische) - qui proposent aux femmes migrantes des informations intéressantes sur la vie quotidienne, l'éducation, la répartition des rôles et la santé.
- Le Bureau de l'égalité et l'Office fédéral des migrations doivent obtenir des moyens supplémentaires et renforcer leurs efforts en matière d'intégration des femmes étrangères.
- Les 14 millions de francs que la Confédération affecte à l'intégration doivent être doublés d'ici 2011.

Formation, travail, sport et culture

Lorsque des jeunes mineurs mais aussi des adultes ne parviennent pas à obtenir une reconnaissance de la société par leur travail, par les activités pratiquées durant leurs loisirs ou par le bénévolat et/ou qu'ils sont confrontés à un environnement hostile à leur égard alors ils se renferment sur eux-mêmes, ils se sentent marginalisés et isolés et il n'est pas rare qu'ils se sentent agressés. Cela peut stimuler leur potentiel de violence. Les spécialistes, comme par exemple le chef de la police de sécurité de Neuchâtel, en sont aussi convaincus. Il n'y a pas de lien entre les délits et l'origine de leurs auteurs, mais il existe une corrélation avec le statut social, le degré d'intégration sociale et l'acceptation dans la société. Lorsque de petits enfants d'origine étrangère n'ont pas la possibilité de faire, déjà en âge préscolaire, l'expérience d'une garde extrafamiliale leurs chances initiales seront moindres à l'école. Le nombre important de ces élèves se retrouvant en classes spéciales parle de lui-même. Lorsque des enfants passent une partie de leur scolarité dans des classes séparées, cela peut nourrir des soupçons de discrimination. Lorsque des jeunes ne trouvent pas de places d'apprentissage alors qu'ils ont envoyé 500 dossiers, ils se sentent marginalisés. Quand ces jeunes sont issus de familles à bas revenu, ils ne disposent ni des prétendus symboles du statut de jeune, ni des possibilités de loisirs dont les autres peuvent profiter.

Il incombe à l'école et à la société de relever ces défis :

- Tous les enfants en âge préscolaire doivent avoir la possibilité d'apprendre la langue locale et d'acquérir les premiers éléments d'une compétence sociale.
- Les directions d'écoles prêtent attention à ce que tous les enfants, quels que soient leur sexe et leur origine sociale ou ethnique, soient stimulés de la même manière.
- Les directions d'écoles sont invitées à publier un règlement permettant de créer un climat serein favorisant l'apprentissage. Des sujets tels que

l'absentéisme ou l'école buissonnière, le téléphone mobile, les articles de marque, la violence doivent être abordés dans ce règlement.

- Le concept dit « Ensemble » (« Beraber » à UNI Bâle et Zurich) doit être mis en place dans toute la Suisse et cofinancé par la Confédération. Il s'agit d'un projet mené par des étudiant-e-s qui ne veulent pas seulement parler d'intégration mais prendre des mesures concrètes. Issus eux-mêmes de différentes cultures, ils organisent des cours de soutien destinés à des élèves issus de l'immigration ; il s'agit d'une sorte de parrainage. L'Etat doit aussi soutenir des projets similaires dans les hautes écoles spécialisées.
- Un cours sur les valeurs et l'éthique doit être introduit dans les écoles.
- Les enfants de familles à faible revenu doivent aussi pouvoir avoir accès à des activités judicieuses durant leurs loisirs.
- Le DDPS dit dépenser environ 55 millions de francs par an pour Jeunesse + Sports. Les associations sportives jouent un rôle important notamment en matière d'intégration et d'éducation des jeunes. C'est pourquoi il convient d'affecter davantage de moyens à la promotion du sport chez les enfants et les jeunes. Le montant octroyé à Jeunesse + Sport doit être progressivement augmenté à 75 millions de francs au cours de ces prochaines années.
- Il convient de promouvoir aussi les sports de combat durant les heures de gymnastique. Souvent, les jeunes ne savent pas comment se défouler. En pratiquant un sport de combat, ils apprennent les règles correctes qui s'appliquent à ces sports et ils apprennent aussi à les respecter.
- La Confédération doit partiellement prendre en charge les coûts de formation des apprenti-e-s et des classes préparatoires pour les professions peu qualifiées.
- La Confédération prend toutes les mesures nécessaires afin que les jeunes issus de l'immigration et dont les parents n'ont que peu de qualifications professionnelles soient plus nombreux à accéder à une formation supérieure. Aujourd'hui, cette proportion est très faible.
- La Confédération et les cantons sensibilisent les entreprises qui proposent des emplois et des places d'apprentissage afin qu'elles offrent une chance correcte à toutes les personnes qui postulent et qu'elles ne fassent pas de discrimination selon l'origine des candidat-e-s.
- La Confédération doit créer un « Awards de la jeunesse » qui sera décerné à une jeune personnalité qui s'est distinguée par son action en faveur de la prévention de la violence et de l'intégration.

Télévision, vidéo, DVD, jeux vidéo et alcool

Des spécialistes ont constaté que l'arrivée des jeux vidéo et de l'ordinateur concorde avec une augmentation de la violence juvénile, un lien qui est très probable. Dans tous les cas, le contrôle par les parents de la consommation médiatique des enfants a diminué. La plupart du temps, les couches peu formées et les parents d'enfants issus de l'immigration comprennent moins bien que leurs en-

fants comment fonctionnent ces nouveaux médias, ce qui rend tout contrôle très difficile. Aujourd'hui, de nombreux enfants ont déjà leur propre télévision.

Il existe presque toujours un lien entre la consommation d'alcool et la violence des jeunes. Malgré tous les efforts déployés par les commerces de détail, il est consternant de voir avec quelle facilité des jeunes de moins de 16 ans peuvent obtenir de l'alcool. Pour de nombreux jeunes, les concours de boisson et les excès d'alcool font partie du programme du week-end. Ce n'est pas en interdisant de vendre des boissons alcoolisées la nuit que l'on résoudra ce problème. D'une part, cette interdiction toucherait tout le monde et d'autre part les jeunes n'auraient aucune difficulté à s'approvisionner en alcool durant la journée.

- Le Conseil fédéral doit modifier la loi pour que l'autorité qui fixe aujourd'hui l'âge de protection pour visionner les films soit également chargée de désigner les films qui, en raison de leur violence ou de leur caractère pornographique, seront assujettis à une taxe incitative pour protéger la jeunesse. Cette autorité percevra aussi une taxe pour la protection de la jeunesse sur les jeux vidéo violents. Le montant de cette taxe doit être fixé de telle sorte que les jeunes réfléchissent à deux fois avant d'acheter ces produits. Le revenu de cette taxe doit être versé dans un fonds d'aide à la jeunesse et permettre de financer les mesures préconisées par « Vision Z ».
- Le Conseil fédéral s'engage afin qu'un « guide cinéma » destiné aux parents et conçu spécialement pour la Suisse soit créé et qu'il soit mis en ligne sur Internet.
- La Confédération encourage la création de réseaux de parents.
- L'éducation aux médias doit être intégrée au programme scolaire dès l'école primaire.
- Les dangers de l'alcool doivent être expliqués plus clairement aux jeunes. Dans ce domaine, la prévention joue un rôle essentiel. Les efforts des grands distributeurs doivent encore être intensifiés en ce sens.

Exécution des peines par les jeunes

Le taux de récidive est très élevé chez les jeunes qui ont purgé une peine de privation de liberté. La réinsertion est souvent déficiente. Trop peu de jeunes délinquants sont resocialisés. Le nouveau droit pénal des mineurs, qui est entré récemment en vigueur, prévoit diverses mesures en ce sens. Actuellement, il n'est pas nécessaire de faire d'autres modifications législatives. Il convient d'abord d'analyser si le nouveau droit pénal des mineurs permet d'atteindre les objectifs visés.

Trop souvent, des jeunes doivent purger une peine de privation de liberté dans un établissement pour adultes car il n'y a pas suffisamment de structures pour les jeunes. Les cantons ont certes reconnu ce problème mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

- Les jeunes et les adultes ne doivent pas être incarcérés dans le même établissement. Les cantons doivent intensifier leurs efforts pour atteindre cet objectif.